

## **Association entre les technologies de surveillance, l'opinion du personnel et l'utilisation de mesures limitant la liberté de mouvement dans les EMS : Une étude transversale**

### **Auteurs :**

Lauriane Favez<sup>1</sup>, Michael Simon<sup>1</sup>, Michel Bleijlevens<sup>2,3</sup>, Christine Serdaly<sup>4</sup>, Franziska Zúñiga<sup>1</sup>

1 Nursing Science, Department of Public Health, University of Basel, Basel, Switzerland

2 Department of Health Services Research, Care and Public Health Research Institute, Maastricht University, Maastricht, The Netherlands

3 Living Lab in Ageing and Long-Term Care, Maastricht, The Netherlands

4 serdaly&ankers snc, Conches, Switzerland

### **Résumé :**

Les mesures limitant la liberté de mouvement sont utilisées dans les établissements médico-sociaux (EMS) malgré leurs conséquences négatives bien connues. Il est postulé dans la littérature scientifique que l'utilisation de technologies de surveillance (par ex., bracelets électroniques, GPS) et l'opinion négative du personnel au sujet de l'utilisation des mesures limitant la liberté de mouvement pourraient être des éléments associés à une réduction de ces pratiques. Notre étude visait à mesurer la prévalence de l'utilisation de mesures limitant la liberté de mouvement dans les EMS suisses et leur association avec a) l'utilisation de technologies de surveillance et b) l'opinion du personnel sur le caractère approprié de l'utilisation de ces mesures.

Lors de cette étude transversale multicentrique (2018-2019), les données de 3'137 membres du personnel soignant et d'accompagnement et de 6'149 résident.e.s vivant dans 292 unités de 86 EMS suisses ont été analysées. L'utilisation de barrières de lit et de fixations du tronc ou de sièges ne permettant pas aux résident.e.s de se lever de manière indépendante a été mesurée à l'aide de données de routine. Un modèle de régression logistique multinomiale a été utilisé pour évaluer si les facteurs mentionnés ci-dessus étaient associés à l'utilisation de telles mesures.

Nos résultats montrent que des mesures limitant la liberté de mouvement sont utilisées sur 11.1% des résident.e.s. Contrairement à notre hypothèse, les technologies de surveillance n'étaient pas significativement associées à une plus faible utilisation de mesures limitant la liberté de mouvement. Par contre, l'opinion du personnel selon laquelle l'utilisation de mesures limitant la liberté de mouvement était appropriée dans leur unité était associée à une plus faible probabilité que les résident.e.s soient sujets à de telles mesures (OR : 0.48 ; 95% CI 0.29 - 0.80).

D'une part, bien que les EMS suisses utilisent relativement peu de mesures limitant la liberté de mouvement, seule une minorité d'unités (30.1%) n'en utilise aucune. D'autre part, des recherches plus approfondies sont nécessaires au sujet de l'utilisation de technologies de surveillance en EMS, car celles-ci semblent accompagner, et non remplacer, les mesures limitant la liberté de mouvement. Finalement, l'opinion du personnel quant à l'adéquation de l'utilisation de mesures limitant la liberté

de mouvement semble refléter correctement la situation : lorsque le personnel trouve que de telles mesures sont utilisées trop souvent/trop rapidement, on constate qu'un nombre plus important de résident.e.s est restreint. Si c'est le cas, le personnel pourrait par ce biais permettre d'identifier les unités où il est nécessaire d'intervenir pour réduire cette pratique.

**Citation :**

Favez L, Simon M, Bleijlevens MHC, Serdaly C, Zúñiga F. Association of surveillance technology and staff opinions with physical restraint use in nursing homes: Cross-sectional study. J Am Geriatr Soc. 2022;1-12. doi:10.1111/jgs.17798

**Contact :**

PD Dr. Franziska Zúñiga

Email : [franziska.zuniga@unibas.ch](mailto:franziska.zuniga@unibas.ch)